



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC**

**11 Laurier St./11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776**

**Request For a Standing Offer  
Demande d'offre à commandes**

National Individual Standing Offer (NISO)

Offre à commandes individuelle nationale (OCIN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and  
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer  
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et  
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,  
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés  
énumérés ci-après.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Furniture Division/Division des ameublements  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
6B1, Place du Portage  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Composants de chaises (en bois)	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 21120-181635/A	<b>Date</b> 2017-12-05
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 21120-181635	<b>GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG</b> PW-\$\$PQ-990-73884
<b>File No. - N° de dossier</b> pq990.21120-181635	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2017-12-20</b>	
<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Standard Time EST	
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Arbour, Nathalie	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> pq990
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819)420-2197 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>  Specified Herein Précisé dans les présentes	
<b>Security - Sécurité</b> This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b>	<b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....</b>	<b>3</b>
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE .....	3
1.3 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	4
1.4 COMPTE RENDU.....	4
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....</b>	<b>4</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	4
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	5
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES .....	5
2.4 LOIS APPLICABLES .....	5
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....</b>	<b>5</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES .....	5
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>7</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	8
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....</b>	<b>8</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE .....	8
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	9
<b>PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES.....</b>	<b>9</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	9
<b>PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....</b>	<b>10</b>
<b>A. OFFRE À COMMANDES.....</b>	<b>10</b>
7.1 OFFRE.....	10
7.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	10
7.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	10
7.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES .....	11
7.5 RESPONSABLES.....	11
7.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS .....	12
7.7 INSTRUMENT DE COMMANDE .....	12
7.8 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES .....	12
7.9 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	13
7.10 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	13
7.11 LOIS APPLICABLES .....	14
<b>B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>14</b>
7.1 BESOIN.....	14
7.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	14
7.3 DURÉE DU CONTRAT .....	15

N° de l'invitation - Solicitation No.  
21120-181635/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
21120-181635

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
PQ990  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

7.4	PAIEMENT .....	15
7.5	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	16
7.6	PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – MANQUEMENT DE LA PART DE L'ENTREPRENEUR .....	16
7.7	INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION.....	17
<b>ANNEXE « A »</b>	.....	<b>18</b>
	<i>BESOIN</i> .....	18
<b>ANNEXE « B »</b>	.....	<b>21</b>
	BASE DE PAIEMENT .....	21
<b>ANNEXE « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES</b>	.....	<b>22</b>
	INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	22
<b>ANNEXE « D » DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES</b>	.....	<b>23</b>
	PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION.....	23
<b>ANNEXE « E »</b>	.....	<b>25</b>
	PRODUITS À LIVRER DU CONTRAT .....	25
<b>ANNEXE « F »</b>	.....	<b>26</b>
	RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES .....	26

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Introduction**

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- |          |   |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;  |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;  |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;  |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;   |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;   |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances : comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et  |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :<br><br>7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;<br><br>7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique, le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation et toute autre annexe.

### **1.2 Sommaire**

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), pour le compte de son client, le Service correctionnel du Canada (SCC) – CORCAN, a un besoin visant la fourniture et la livraison de composants de chaises en bois non finis aux différentes installations de CORCAN à l'échelle du Canada pour l'assemblage et la revente à l'appui de son programme de réhabilitation.

Voir l'annexe A pour plus de détails.

#### Livraison:

La livraison des articles définis, le cas échéant, pourrait être commandée comme des articles individuels ou comme une combinaison d'articles aux emplacements suivants de CORCAN :

*Archambault Institution - Sainte-Anne-des-Plaines, QC;*  
*Mountain Institution - Agassiz, BC;*  
*Matsqui Institution - Abbotsford, BC.*

---

**Période de besoin initiale:**

De la date d'attribution de l'offre à commandes au 31 octobre 2019

**Périodes de prolongation optionnelles:**

Période optionnelle 1 – du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 31 octobre 2020.

Période optionnelle 2 – du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 31 octobre 2021.

Période optionnelle 3 – du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 31 octobre 2022.

**1.2.1** Ce marché est exclu des accords commerciaux internationaux en vertu des dispositions de chaque accord visant des mesures concernant le travail en milieu carcéral.

**1.3 Exigences relatives à la sécurité**

1. Aucune autorisation de sécurité n'est requise, et il n'y a aucun accès à des renseignements ou à des biens délicats. Le personnel de l'entrepreneur devra être accompagné par du personnel du SCC ou par des personnes autorisées à les accompagner en son nom dans certaines zones des installations ou dans tout autre endroit requis, au besoin.

2. L'entrepreneur doit soumettre le formulaire intitulé « Accès à un établissement - demande de vérification du dossier au CIPC » (disponible une fois l'offre à commandes attribuée) pour chacun de ses employés qui aura accès à l'établissement ou au site, comme le personnel de livraison. Le formulaire doit être soumis aux Industries Corcan du SCC au moins 72 heures avant la livraison au site ou la visite du site à des fins d'autorisation. Le SCC se réserve le droit de refuser l'accès à tout établissement ou à tout site ou à tout secteur d'un établissement ou d'un site à tout membre du personnel de l'entrepreneur, à tout moment.

**1.4 Compte rendu**

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

**PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS****2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2017-04-27) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours  
Insérer : 120 jours

## **2.1.1 Clauses du Guide des CCUA**

M1004T (2016-01-28), Condition du matériel - offre

## **2.2 Présentation des offres**

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

## **2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

## **2.4 Lois applicables**

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur de l'Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES**

### **3.1 Instructions pour la préparation des offres**

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique : 2 copies électroniques sur CD ou DVD

Section II : offre financière : 1 copie papier et 1 copie électronique sur CD ou DVD

Section III: attestations : 1 copie papier

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

---

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

### **Section I : Offre technique**

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

### **Section II : Offre financière**

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

#### **3.1.1 Paiement électronique de factures - offre**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### **3.1.2 Fluctuation du taux de change**

[C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

### **Section III: Attestations**

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

#### 4.1.1 Évaluation technique

##### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

N°	Critères techniques obligatoires (CTO)
CTO1	<p><b><u>CTO 1.1</u></b> L'offrant doit attester que tous les produits offerts à l'annexe B – Base de paiement sont conformes aux spécifications de l'annexe A – Besoin – Composants de chaise en bois.</p> <p><b><u>CTO 1.2</u></b> Afin de démontrer que son offre est conforme au CTO 1.1, l'offrant doit signer et dater la clause de l'attestation de conformité des produits de la partie 5.1.1, conformément à la partie 5 – Attestations et renseignements supplémentaires.</p>

#### 4.1.2 Évaluation financière

Article	Critères financiers obligatoires (CFO)
CFO1	<p><b><u>CFO 1.1</u></b> L'offrant doit remplir et soumettre son offre financière conformément à l'annexe B – Base de paiement.</p> <p><b><u>CFO 1.2</u></b> Afin de démontrer que son offre est conforme au CFO 1.1, l'offrant doit remplir et soumettre le document Excel de l'annexe B – Base de paiement, article 2.0, en:</p> <ol style="list-style-type: none"><li>a) remplissant chacun des tableaux de tarification suivants :<ul style="list-style-type: none"><li>-TABLEAU 1-1;</li><li>-TABLEAU 1-2;</li><li>-TABLEAU 1-3;</li><li>-TABLEAU 1-4;</li><li>-TABLEAU 1-5;</li><li>-TABLEAU 2.</li></ul></li><li>b) fournissant toutes les informations aux colonnes de prix unitaire DDP pour chaque TABLEAU;</li><li>c) fournissant toutes les informations à la colonne de prix unitaire FCA pour chaque TABLEAU;</li></ol> <p>À des fins d'évaluation, la pondération est appliquée par une estimation en pourcentage de la quantité totale de livraison par emplacement.</p>

#### 4.1.2.1 Évaluation du prix

Le prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens, sans les taxes applicables, rendu droits acquittés (DDP) selon les incoterms 2000, incluant les droits de douanes et les taxes d'accises canadiens.

#### 4.2 Méthode de sélection

##### 4.2.1 M0031T (2007-05-25) Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

### PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

#### 5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

##### 5.1.1 Conformité des produits

L'offrant atteste que tous les produits offerts sont conformes à l'ensemble des spécifications du besoin à l'annexe A et qu'ils continueront de l'être pendant toute la durée de l'offre à commandes.

---

Signature de l'offrant

---

Date

##### 5.1.2 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## 5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » ) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

Le Canada aura aussi le droit de résilier la commande subséquente pour manquement si l'entrepreneur ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF](#) » pendant la durée du contrat.

L'offrant doit fournir au responsable de l'offre à commandes l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie avant l'émission de l'offre à commandes. Si l'offrant est une coentreprise, l'offrant doit fournir au responsable de l'offre à commandes l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

## PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

1. Aucune autorisation de sécurité n'est requise, et il n'y a aucun accès à des renseignements ou à des biens délicats. Le personnel de l'entrepreneur devra être accompagné par du personnel du SCC ou par des personnes autorisées à les accompagner en son nom dans certaines zones des installations ou dans tout autre endroit requis, au besoin.

2. L'entrepreneur doit soumettre le formulaire intitulé « Accès à un établissement - demande de vérification du dossier au CIPC » (disponible une fois l'offre à commandes attribuée) pour chacun

de ses employés qui aura accès à l'établissement ou au site, comme le personnel de livraison. Le formulaire doit être soumis aux Industries Corcan du SCC au moins 72 heures avant la livraison au site ou la visite du site à des fins d'autorisation. Le SCC se réserve le droit de refuser l'accès à tout établissement ou à tout site ou à tout secteur d'un établissement ou d'un site à tout membre du personnel de l'entrepreneur, à tout moment.

## **PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **A. OFFRE À COMMANDES**

#### **7.1 Offre**

**7.1.1** L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

#### **7.2 Exigences relatives à la sécurité**

1. Aucune autorisation de sécurité n'est requise, et il n'y a aucun accès à des renseignements ou à des biens délicats. Le personnel de l'entrepreneur devra être accompagné par du personnel du SCC ou par des personnes autorisées à les accompagner en son nom dans certaines zones des installations ou dans tout autre endroit requis, au besoin.

2. L'entrepreneur doit soumettre le formulaire intitulé « Accès à un établissement - demande de vérification du dossier au CIPC » (disponible une fois l'offre à commandes attribuée) pour chacun de ses employés qui aura accès à l'établissement ou au site, comme le personnel de livraison. Le formulaire doit être soumis aux Industries Corcan du SCC au moins 72 heures avant la livraison au site ou la visite du site à des fins d'autorisation. Le SCC se réserve le droit de refuser l'accès à tout établissement ou à tout site ou à tout secteur d'un établissement ou d'un site à tout membre du personnel de l'entrepreneur, à tout moment.

#### **7.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

##### **7.3.1 Conditions générales**

[2005](#) (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

##### **7.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports**

L'offrant retenu doit compiler et tenir à jour des données sur les biens ou les services, voire les deux, offerts au gouvernement fédéral dans le cadre des contrats résultant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, y compris ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « F ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit en être indiquée. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

---

Les périodes de déclaration trimestrielles sont les suivantes :

- 1<sup>er</sup> trimestre : du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin;
- 2<sup>e</sup> trimestre : du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre;
- 3<sup>e</sup> trimestre : du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre;
- 4<sup>e</sup> trimestre : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

#### **7.4 Durée de l'offre à commandes**

##### **7.4.1 Période de l'offre à commandes**

Des commandes subséquentes à l'offre à commandes pourront être passées de l'attribution de l'offre à commandes au 31 octobre 2019.

##### **7.4.2 Prolongation de l'offre à commandes**

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre jusqu'à trois (3) périodes additionnelles d'un (1) an, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2019 jusqu'au 31 octobre 2022, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 30 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

##### **7.4.3 Points de livraisons**

La livraison des articles définis, le cas échéant, pourrait être commandée comme des articles individuels ou comme une combinaison d'articles aux emplacements suivants de CORCAN :

*Archambault Institution - Sainte-Anne-des-Plaines, QC;*  
*Mountain Institution - Agassiz, BC;*  
*Matsqui Institution - Abbotsford, BC.*

Établissement des prix FCA franco transporteur pour tous les autres endroits au Canada.

#### **7.5 Responsables**

##### **7.5.1 Responsable de l'offre à commandes**

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Nathalie Arbour  
Titre : Spécialiste en approvisionnements  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Direction : Ameublement  
Adresse : Portage III, 11 Laurier, Gatineau, Québec K1A 0S5

Téléphone : 819-420-2197  
Courriel : [nathalie.arbour@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:nathalie.arbour@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

N° de l'invitation - Solicitation No.  
21120-181635/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
21120-181635

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
PQ990  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

### 7.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Nom : (Sera ajouté lors de l'attribution du contrat)

Titre : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

### 7.5.3 Représentant de l'offrant

Le nom et les coordonnées de la personne à contacter pour des renseignements de nature générale et à des fins de suivi.

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### 7.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : Service correctionnel du Canada (SCC), son organisme de service spécial CORCAN, et TPSGC.

### 7.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes.

### 7.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 80 000,00 \$ CAN (taxes applicables incluses).

Toutes les commandes subséquentes à l'offre à commandes qui dépassent 80 000,00 \$ CAN (taxes applicables incluses) seront transmises à TPSGC pour autorisation.

## 7.9 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2016-04-04) Conditions générales - biens;
- e) l'Annexe « A », Besoin;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'offre de l'offrant en date du \_\_\_\_\_ (*insérer la date de l'offre*)

## 7.10 Attestations et renseignements supplémentaires

### 7.10.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

### 7.10.2 Attestation de conformité des produits

L'offrant déclare que le certificat de conformité des produits qu'il a fourni est exact et complet, et que les biens fournis dans le cadre du contrat sont conformes à l'Annexe A, Besoin. L'offrant doit conserver des dossiers et des documents adéquats concernant la conformité des produits et les critères d'essai dans l'Annexe A. Il ne doit pas, sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de l'Autorité contractante, se débarrasser de ces dossiers et de ces documents avant la date d'expiration du contrat ou de la garantie, selon l'échéance la plus éloignée. Au cours de cette période de rétention, tous les dossiers et documents devront être en tout temps accessibles pour des vérifications, des inspections et des examens par les représentants du Canada, qui pourront en tirer des copies ou des extraits.

En outre, l'offrant doit permettre aux représentants du Canada, en tout temps durant les heures de travail, d'accéder à tous les lieux où toute partie des travaux est exécutée. Les représentants du Canada peuvent procéder à leur gré à des examens et à des vérifications. L'offrant doit fournir toute l'aide nécessaire aux représentants du Canada et mettre à leur disposition les installations, les pièces d'essai, les échantillons et les documents dont ils peuvent raisonnablement avoir besoin pour mener leur inspection, ce qui peut également inclure la soumission de documents de rapport sur les essais, mentionnés à l'Annexe A. L'offrant doit faire parvenir les pièces d'essai et les échantillons aux personnes ou aux lieux désignés par les représentants du Canada.

La présente clause ne peut être interprétée de façon à limiter les droits et recours que le Canada pourra par ailleurs avoir en vertu du contrat.

---

## 7.11 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ (*insérer la loi de la province ou du territoire précisée par l'offrant dans son offre, s'il y a lieu*) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

### 7.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

### 7.2 Clauses et conditions uniformisées

#### 7.2.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

**À la section 09 – Garantie, des conditions générales 2010A est modifié comme suit :**

**L'article 9, Garantie, des Conditions générales 2010A, est modifié par la suppression du paragraphe 2 au complet, qui sera remplacé par le paragraphe suivant :**

2. L'entrepreneur doit payer les frais de transport associés aux travaux ou à toute partie des travaux aux locaux de l'entrepreneur pour leur remplacement, réparation ou rectification. L'entrepreneur doit également payer les frais de transport associés aux travaux ou à toute partie des travaux qui sont remplacés ou rectifiés, au lieu de livraison précisé dans le contrat ou à un autre endroit désigné par le Canada. Cependant, si le Canada est d'avis qu'un tel déplacement n'est pas pratique, l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où les travaux se trouvent. Dans ce cas, l'entrepreneur doit assumer tous les coûts (y compris les frais de déplacement et de subsistance) qui en découlent. Le Canada ne remboursera aucun de ces coûts.

**L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, des conditions générales 2010A ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.**

Toutes les autres provisions de la section de garantie restent en vigueur.

#### 7.2.2 Clauses du *Guide des CCUA*

##### 7.2.2.1 G1005C (2016-01-28) Assurance – aucune exigence particulière

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

---

### **7.2.2.2 B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires**

La quantité de marchandise que l'entrepreneur doit livrer est spécifiée dans le contrat. L'entrepreneur demeure responsable des marchandises excédentaires livrées, peu importe si ces marchandises ont été livrées volontairement ou suite à une erreur de la part de l'entrepreneur. Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour la livraison de marchandises excédentaires, et il ne retournera pas lesdites marchandises à l'entrepreneur, sauf si ce dernier accepte de payer tous les coûts liés à leur retour, y compris, sans toutefois s'y limiter, les coûts administratifs, d'expédition et de manutention. Le Canada se réserve le droit de déduire ces coûts de toute facture présentée par l'entrepreneur.

### **7.3 Durée du contrat**

#### **7.3.1 Période du contrat**

La période du contrat est à partir de la date d'attribution du contrat jusqu'au 31 octobre 2019 inclusivement.

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat jusqu'à concurrence de trois (3) périodes additionnelles d'un (1) an, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte, au cours de la période prolongée du contrat, d'être payé conformément aux dispositions applicables, telles qu'elles sont définies dans la base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins trente (30) jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

#### **7.3.2 Date de livraison**

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

CORCAN exige que la livraison s'effectue AU PLUS TARD dans les vingt-et-un (21) jours civils suivant la réception du document de commande subséquente à moins qu'un calendrier de remplacement n'ait été approuvé par l'utilisateur désigné.

L'offrant doit accuser réception de chaque commande et communiquer les ruptures de stock au bureau demandeur dans les trois (3) jours ouvrables suivant la réception d'une commande.

### **7.4 Paiement**

#### **7.4.1 Base de paiement**

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisés dans l'annexe B. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### 7.4.2 Limitation financière

Le coût total pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de (*sera identifié lors de l'émission de l'offre à commandes*), (taxes applicables incluses) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou 4 mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

#### 7.4.3 Méthode de paiement

*Clauses du Guide des CCUA [H1000C](#) (2008-05-12) Paiement unique*

#### 7.4.4 Paiement électronique de factures – commande subséquent

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

#### 7.5 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

#### 7.6 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (ESDC) – Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF](#) ». L'imposition d'une telle sanction par ESDC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

N° de l'invitation - Solicitation No.  
21120-181635/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
21120-181635

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
PQ990  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **7.7 Instructions d'expédition**

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes expédiés à un emplacement identifié à l'annexe B du présent contrat, les marchandises doivent être expédiées vers la destination et livrées:

- a. Rendu droits acquittés (DDP) selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes expédiées à un lieu non identifié à l'annexe B du présent contrat, les marchandises doivent être expédiées à destination et livrées:

- a. FCA franco transporteur (établissement de services correctionnels identifié dans les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes) selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

## **ANNEXE « A »**

### **BESOIN**

#### **1.1 Contexte**

CORCAN est un programme du Service correctionnel du Canada (SCC) qui date du milieu des années 1800, lorsque les premiers pénitenciers fédéraux ont été construits. L'objectif de CORCAN est d'encourager la réadaptation des délinquants par l'amélioration de leur employabilité.

En 1992, CORCAN devient un organisme de service spécial financé par un fonds renouvelable; il est régi par la même autorité législative et réglementaire fédérale que le SCC.

CORCAN exerce ses activités à 32 endroits au Canada, dans les quatre secteurs suivants : les textiles, la fabrication, la construction et les services (comme l'impression et le blanchissage). L'un des objectifs principaux de CORCAN est de permettre aux travailleurs délinquants de développer de bonnes habitudes de travail et d'acquérir des compétences en demande sur le marché du travail. Dans la mesure du possible, compte tenu du milieu carcéral et des impératifs de formation, les ateliers de CORCAN fonctionnent suivant les pratiques de l'entreprise privée. Tous les ateliers sont certifiés selon l'ISO.

La mission de CORCAN est d'aider la réinsertion en toute sécurité des délinquants dans la société canadienne en fournissant une formation axée sur les compétences liées à l'emploi et à l'employabilité aux délinquants incarcérés dans les établissements correctionnels fédéraux et, pour une courte période de temps, aux délinquants ayant fait l'objet d'une mise en liberté dans la collectivité.

Pour de plus amples renseignements, consulter le site Web suivant : [www.corcan.gc.ca](http://www.corcan.gc.ca)

#### **1.2 Portée**

La fourniture et la livraison de composants de chaises en bois non finis pour la fabrication de meubles à la demande des industries CORCAN, Service correctionnel du Canada (SCC).

CORCAN vendra les produits finis sous la marque CORCAN.

#### **1.3 Livraison et emballage**

##### **1.3.1 Délai de livraison**

CORCAN exige que la livraison s'effectue AU PLUS TARD dans les vingt-et-un (21) jours civils suivant la réception du document de commande subséquente à moins qu'un calendrier de remplacement n'ait été approuvé par l'utilisateur désigné.

- L'offrant accusera réception de chaque commande et communiquera les ruptures de stock au bureau demandeur dans les trois (3) jours ouvrables suivant la réception d'une commande.
- L'offrant informera l'utilisateur désigné d'une livraison au moins vingt-quatre (24) heures avant cette dernière.
- La livraison sera effectuée par l'offrant ou par CORCAN, qui utilisera ses propres camions. CORCAN se réserve le droit de choisir le mode de livraison le plus économique.

### 1.3.2 Lieux de livraison

Le lieu de livraison sera indiqué dans chaque commande subséquente.

### 1.3.3 Emballage

- a) Limites de chargement et de poids – Compte tenu de la construction des palettes à patins, tous les produits palettisés doivent être soutenus entièrement et uniformément sur toute leur longueur et leur largeur.
- Toutes les palettes doivent être conçues de manière à pouvoir être déchargées latéralement.
  - Le chargement de chaque palette pèsera au plus 1 360,8 kg (3 000 lb).
  - Les palettes seront recouvertes individuellement pour réduire l'incidence de la température et/ou d'autres agents potentiellement dommageables.
- b) Identification des produits – Les palettes à patins doivent être identifiées (c'est-à-dire étiquetées) séparément. L'étiquette doit comprendre les renseignements suivants :
- Numéro d'identification;
  - Poids (livres/kilogrammes);
  - Numéro de l'offre à commandes et numéro de la commande subséquente ;
  - Nombre d'articles;
  - Date de livraison.

### 1.4 Spécifications du produit:

L'offrant doit fournir les sous-composants fabriqués avec du bois, conformément aux spécifications du produit et aux dessins ci-joints. **Toutes les dimensions sont indiquées comment suit :**  
**Largeur x profondeur x hauteur.**

#### Spécifications du produit

ARTICLE	DESCRIPTION
1	La forme du devant du dossier de la chaise, formée, coupée et percée selon le dessin CORCAN n° WD-15638 rev E. Chaise A184-10/15 (Oyster), code de matériel CORCAN n° 5340F602.
2	La forme de l'arrière du dossier de la chaise, formée, coupée et percée selon le dessin CORCAN n° AS-15639 rev C. Chaise A184-10 /15 (Oyster), code de matériel CORCAN n° 5340F603.
3	La forme de l'assise de la chaise, formée, coupée et percée selon le dessin CORCAN n° WD-15643 rev G. Chaise A184-10 /15 (Oyster), code de matériel CORCAN n° 5340F604.
4	La forme de l'assise étroite, formée, coupée et percée selon le dessin CORCAN n° WD-16154 rev G. Chaise Pearle A184-20/30-SS. Code de matériel CORCAN n° 5340F604A.
5	La forme de l'assise large, formée, coupée et percée selon le dessin CORCAN n° WD-16155 rev C. Chaise Pearle A184-20-LS. Code de matériel CORCAN n° 5340F604B.
6	La forme du dossier mi-hauteur large, formée, coupée et percée selon le dessin CORCAN n° WD-16141 rev C, A184-20-WMB. Chaise Pearle. Code de matériel CORCAN n° 5340F602C-1.
7	La forme du dossier mi-hauteur étroit, formée, coupée et percée, selon le dessin CORCAN no WD-16148 rev D, A184-20-NMB. Chaise Pearle. Code de matériel CORCAN no 5340F602A-1.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
21120-181635/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
21120-181635

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
PQ990  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

8	La forme du dossier haut large, formée, coupée et percée selon le dessin CORCAN n° WD-16152 rev D, A184-20-WHB. Chaise Pearle. Code de matériel CORCAN n° 5340F602D-1.
9	La forme du dossier haut large, formée, coupée et percée selon le dessin CORCAN n° WD-16153 rev C, chaise Pearle A184-20-WHB. Code de matériel CORCAN n° 5340F602D-2.
10	La forme du dossier haut étroit, formée, coupée et percée selon le dessin CORCAN n° WD-16150 rev C, A184-20-NHB. Chaise Pearle. Code de matériel CORCAN n° 5340F602B-1.
11	La forme du dossier haut étroit, formée, coupé et percée selon le dessin CORCAN n° WD-16151 rev C, A184-20-NHB. Chaise Pearle. Code de matériel CORCAN n° 5340F602B-2.
12	La forme du dossier mi-hauteur large, formée, coupée et percée selon le dessin CORCAN n° WD-16142 rev D. A184-20-WMB. Chaise Pearle. Code de matériel CORCAN n° 5340F602C-2.
13	La forme du dossier mi-hauteur étroit, formée, coupée et percée selon le dessin CORCAN n° WD-16149 rev C. A184-20-NMB. Chaise Pearle. Code de matériel CORCAN n° 5340F602A-2.
14	AUTRES PRODUITS liés aux composants de chaises en bois.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
21120-181635/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
21120-181635

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
PQ990  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **ANNEXE « B »**

### **BASE DE PAIEMENT**

Sous réserve de l'exécution satisfaisante des travaux conformément aux exigences de l'offre à commandes et aux termes des commandes subséquentes, le soumissionnaire sera payé selon la méthode de paiement suivante. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou, la taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) ainsi que les frais de livraison sont en sus, s'il y a lieu.

#### **1.0 Instructions de tarification**

- Les prix unitaires sont fermes en monnaie canadienne.
- Les taxes applicables ne doivent pas être incluses dans le prix unitaire.

#### **2.0 Base de paiement**

(voir le document Excel ci-joint)

#### **3.0 Dessins d'atelier de produits**

(voir les dessins ci-joints)

N° de l'invitation - Solicitation No.  
21120-181635/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
21120-181635

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
PQ990  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES**

### **INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

---

**ANNEXE « D » de la PARTIE 5 de la DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES**  
**PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI –**  
**ATTESTATION**

Je, l'offrant, en présentant les renseignements suivants au responsable de l'offre à commandes, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une offre non recevable, pourra mettre de côté une offre à commandes, ou mettra l'entrepreneur en défaut, si une attestation est jugée fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la durée de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'un offrant. À défaut de répondre à toute demande ou exigence imposée par le Canada, l'offre peut être déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou constituer un manquement aux termes du contrat.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, visitez le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Date : \_\_\_\_\_(AAAA/MM/JJ) [si aucune date n'est indiquée, la date de clôture de la DOC sera utilisée]

Compléter à la fois A et B.

A. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

- A1. L'offrant atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
- A2. L'offrant atteste qu'il est un employeur du secteur public.
- A3. L'offrant atteste qu'il est un [employeur sous réglementation fédérale](#), dans le cadre de la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#).
- A4. L'offrant atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés permanents à temps plein et/ou permanents à temps partiel au Canada.

A5. L'offrant a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada; et

- A5.1. L'offrant atteste qu'il a conclu un [Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi](#) valide et en vigueur avec EDSC – Travail.

**OU**

- A5.2. L'offrant a présenté l'[Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi \(LAB1168\)](#) à EDSC - Travail. Comme il s'agit d'une condition à l'émission d'une offre à commandes, remplissez le formulaire Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), signez-le en bonne et due forme et transmettez-le à EDSC – Travail.

B. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

- B1. L'offrant n'est pas une coentreprise.

**OU**

N° de l'invitation - Solicitation No.  
21120-181635/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
21120-181635

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
PQ990  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

- ( ) B2. L'offrant est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir au responsable de l'offre à commandes l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation. (Consultez l'article sur les coentreprises des instructions uniformisées.)

N° de l'invitation - Solicitation No.  
21120-181635/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
21120-181635

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
PQ990  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **ANNEXE « E »**

### **PRODUITS À LIVRER DU CONTRAT**

1. L'offrant doit fournir une liste de prix pour les autres produits liés aux composants de chaises en bois à l'autorité technique dans les dix (10) jours ouvrables, sur demande.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
21120-181635/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
21120-181635

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
PQ990  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

**ANNEXE « F »**

**RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES**

**Faire parvenir à:**

Responsable de l'offre à commandes

**Calendrier des rapports trimestriels d'utilisation**

Premier trimestre: du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin.

Deuxième trimestre: du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre.

Troisième trimestre: du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre.

Quatrième trimestre: du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars.

RAPPORT SUR LE NOMBRE D'AFFAIRES CONCLUES AVEC CORCAN

FOURNISSEUR:

N° DE L'OFFRE À COMMANDES

Période de référence:

Élément no	Numéro de la commande/ Description	Valeur de la commande	TPS/TVH
(A) Valeur totale en dollars des commandes pour la période de référence:			
(B) Commandes totales accumulées à ce jour:			
(A+B) Commandes totales accumulées:			

AUCUN RAPPORT: Nous n'avons pas conclu d'affaires avec le gouvernement du Canada pour cette période [ ]

PRÉPARÉ PAR:

NOM: \_\_\_\_\_

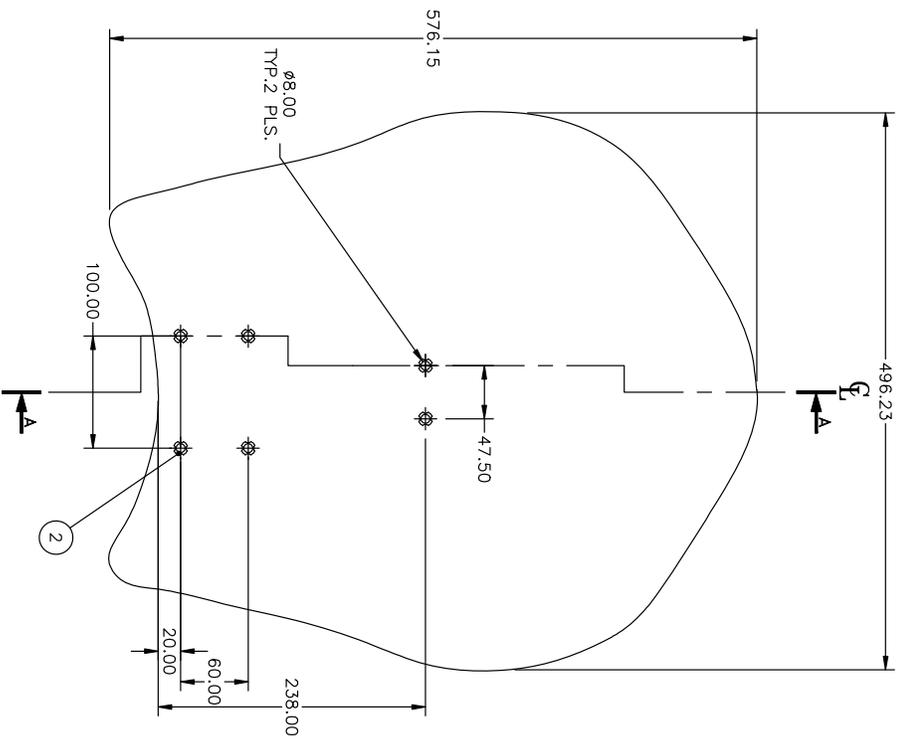
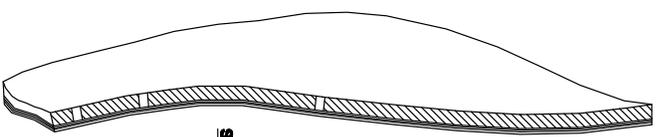
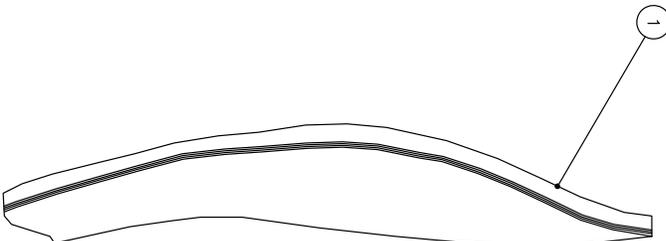
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE: \_\_\_\_\_

SIGNATURE: \_\_\_\_\_

DATE: \_\_\_\_\_

REV	ZONE	ENGINEERING CHANGE ORDERS DIRECTIVES DE CHANGEMENT	APPROVED	CHECKED	DRAWN	DATE
A			G. R.	S. D.	G. R.	13/10/00
B			G. R.	G. R.	G. R.	01/06/01
C			G. R.	D.D.-L.	G. R.	18/12/07
D			G. R.	J.R.	G. R.	29/05/08
E			G. R.	D.D.-L.	G. R.	22/06/09

**REVISIONS**



**CORCAN**  
 THESE DRAWINGS AND SPECIFICATIONS ARE THE PROPERTY OF CORCAN. ANY REPRODUCTION, COPIED OR USED AS THE BASIS FOR ANY OTHER DRAWING OR SPECIFICATION WITHOUT THE PERMISSION OF CORCAN IS STRICTLY PROHIBITED.  
 CES DESSINS ET SPECIFICATIONS SONT LES PROPRIÉTÉS DE CORCAN. TOUTE RÉPLICATION, COPIÉ OU UTILISÉ POUR LA RÉALISATION D'UN AUTRE DESSIN OU SPECIFICATION SANS LA PERMISSION DE CORCAN EST STRICTEMENT INTERDITE.

DL-23192	A184-15-MT	AS-23194
DL-15633	A184-10	AS-15633

OPTION NO.	QTY./OTE.	DWG./DESS.	ITEM	R.M.C./D.M.C.	MATERIAL	UNIT	STANDARD

TITLE/TITRE		PART LIST/NOMENCLATURE DES PIÈCES	
PLYWOOD, BACKREST / CONTRE-PLAQUE, DOSSIER		T-NUT/ECROU EN "T" BARREL LENGTH/LONG.BARRIL. BACKREST, FRONT, CHAIR A184-15-MT, PLYW. BIRCH OR MAPLE VENEER, 7 PLY, 0.0714 Thk/Ep. hauteur TOTAL thk. 0.5" DOSSIER AVANT, CHAISE A184-15-MT, CONTRE-PLAQUE BOULEAU OU ERABLE, 7 PLS.	

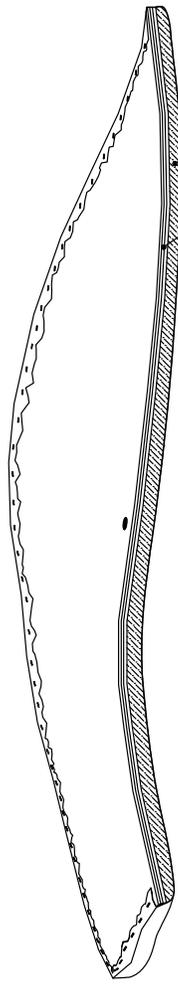
DRAWN/DESSINE	STEVE DESROSIERS	CHECKED/VERIFIE	GEORGE BEKKAS
APPROVED/APPROUVE	12/10/00	DATE	15/10/00
STATUS	PRODUCTION RELEASE	PRODUCTION	SHEET/FEUILLE
DRAWING NO./NO. DESSIN	WD-15638	REVISION	1 OF 1

NOTES: REF. STAMP DEF. >

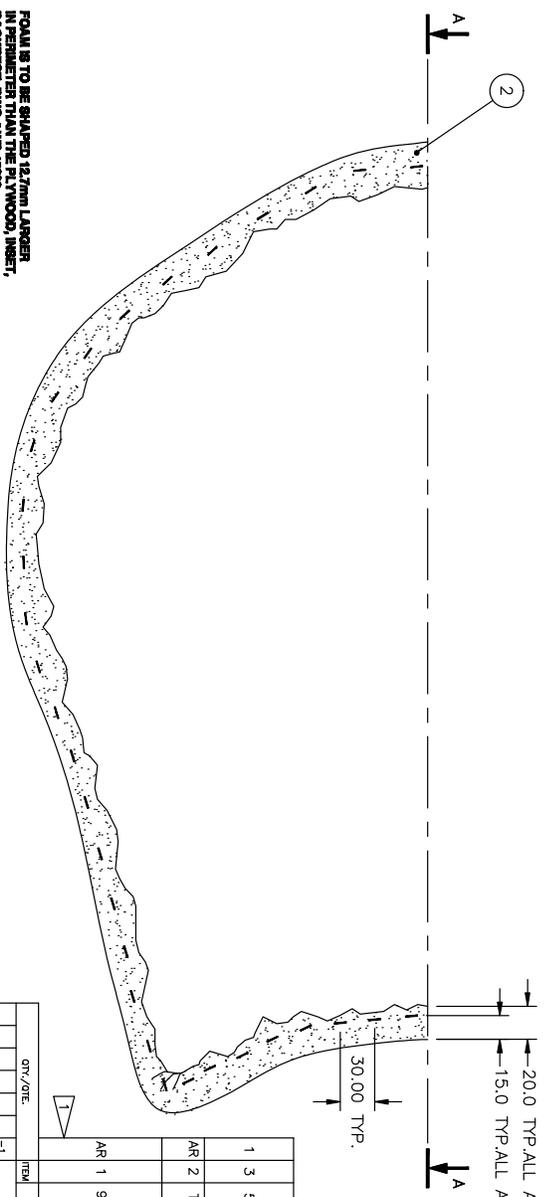


REV	ZONE	ENGINEERING CHANGE PROGRESS DIRECTIVES DE CHANGEMENT	APPROVED APPROUVE	CHECKED VERIFIE	DRAWN DRESSE	DATE
A		06-592	G. R.	S. D.		13/10/00
B			G. R.	R. B.		04-12-06
C		07-596	G. R.	R. B.		08-02-07

REVISIONS



SECTION / COUPE A-A



FOUAI 10 TO BE CHAIRED, 10.7mm LARGER IN PERIMETER THAN THE BLYWOOD), INSERT, BACKREST, DWG.# WD-1808.

LA MOUSSE DOIT ETRE 12.7mm PLUS GRAVDE EN PERMETTRE QUE LE CONTRE-PLAQUE INSERER, DOSSIER, DRESSON# WD-1808.

FRONT VIEW / VUE DE FACE

NOTES: REF. REF.

THESE DRAWINGS AND SPECIFICATIONS ARE THE PROPERTY OF CORCAN. THEY ARE NOT TO BE REPRODUCED, COPIED OR USED AS THE BASIS FOR ANY OTHER DESIGN OR INVENTION WITHOUT THE PERMISSION OF CORCAN.

CES DESSINS ET SPECIFICATIONS SONT LES PROPRIETES DE CORCAN. ILS NE DOIVENT PAS ETRE REPRODUITS, COPIES NI UTILISES POUR LA CONCEPTION D'UNE AUTRE INVENTION SANS LA PERMISSION DE CORCAN.

OPTION NO.	QTY./QTE.	DWG./DWS.	ITEM	R.M.C./D.M.C.	MATERIAL	UNIT	STANDARD
1			AR 1	9320A5868	Mousse de Polyurethane, rouleau 30" x 1"		
3			1	5340F603	BACKREST, REAR, CHAIR A184-10, PLYWOOD, BIRCH OR MAPLE VENEER, 3 PLY, 0.0625"Thk/Ep, hauteur TOTAL thk. 0.1875"		
2			AR 2	TX-15641	DOSSIER ARRIERE, CHAISE A184-10, CONTRE-PLAQUE BOULEAU OU ERABLE, 3 PLS. FABRIC, PATTERN, INSET, BACKREST/ TISSU, PATRON, INSERER, DOSSIER		

DATE	STATUS	PRODUCTION RELEASE	PRODUCTION
12/10/00	AS-15639		1

ASSEMBLY, INSET, BACKREST / ASSEMBLAGE, DOSSIER A INSERER

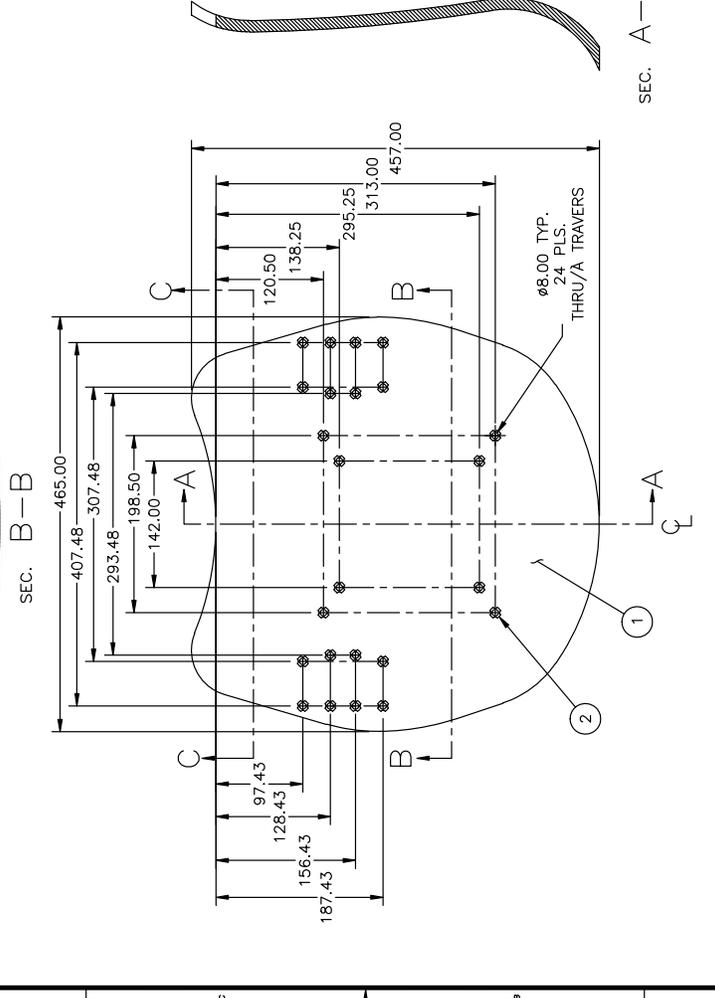
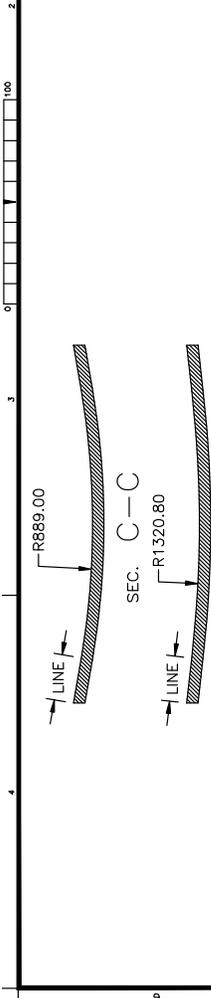
## Oyster Chair - Backrest - Foam Specifications - Other Requirements

Property (as per Table 2 of ASTM D 3770)	Test Method ASTM D 3574	Requirements
Resilience, ball rebound, %, min.	Test H, Sections 68 to 75a	55
Support factor, 65% IFD/25% IFD, min.	Test B1, Sections 16 to 22	>2.5
Recovery ratio, 25% R/25% IFD, %, min.	Test B1, Sections 16 to 22b	75
Tensile strength, KPa, min.	Test E, Sections 45 to 52	50
Dynamic fatigue test by constant force pounding, loss of force support, 40% IFD, %, max.	Test I3, procedure B, Sections 95 to 103	25
Dynamic fatigue test by constant force pounding, loss in thickness, %, max.	Test I3, procedure B, Sections 95 to 103	5

a: Sample to be prefixed by standard ASTM prefixing conditions.  
 b: Return value should include 1 min hold.

DRAWING LIST NO. USED ON ASS'Y/UTILISE SUR ASS'GE	P.C. NO.	DRAWING NO.	STATUS
			PRODUCTION RELEASE
			AS-15639
			REV. C
			PRODUCTION SHEET/REVISION 2 OF 2

REV	ZONE	ENGINEERING CHANGE ORDERS DIRECTIVE DE CHANGEMENT	APPROVED APPROUVÉ	CHECKED VÉRIFIÉ	DRAWN DRESSÉ	DATE
A			G. R.	G. R.	S. D.	19/10/00
B			G. R.	G. R.	G. R.	01/06/01
C		ECO 02-504	G. R.	G. R.	R. B.	05-08-02
D			G. R.	G. R.	B. Villeneuve	04/09/07
E			G. R.	G. R.	D.D.-L.	22/06/09
F			G. R.	G. R.	GRIZZ	14/09/03



ITEM	QTY./QTE.	R.A.C./DWG	MATERIAL	UNIT OF MEASURE
AR 2	5310F501AR	1/4-20 UNC x 5/16"	T-NUT/ECROU EN T <sup>TP</sup>	
			BARREL LENGTH/LONG BARRIL	
AR 1	5340F604		SEAT CHAIR 184-10/15-MT, PLYWOOD, BIRCH OR MAPLE VENEER, 7 PLY 0.0714" THK/ÉP. TOTAL THK/ÉP. 0.5" SIEGE CHAISE A184-10/15-MT, CONTREPLAQUE, PLACAGE BOULEAU OU ERABLE, 7 PLS.	

OPTION NO.	DWG./DES.	REV.	TITLE/TITRE
		-1	PLYWOOD, SEAT/ SIEGE, CONTRE-PLAQUE

UNLESS OTHERWISE SPECIFIED	UNLESS OTHERWISE SPECIFIED
A MONS D'INDICATION CONTIENE LES DIMENSIONS	UNLESS OTHERWISE SPECIFIED
DECIMAL X ± 0.250	ANGLES ± 1/2°
ANGLE ± 1/2°	PLAT SCALE (DO NOT SCALE)
PLAT SCALE (DO NOT SCALE)	

DRAWN/DESINÉ	CHECKED/VÉRIFIÉ	DATE	PRODUCTION RELEASE
AS-15636	AS-15636	18/10/02	WD-15643

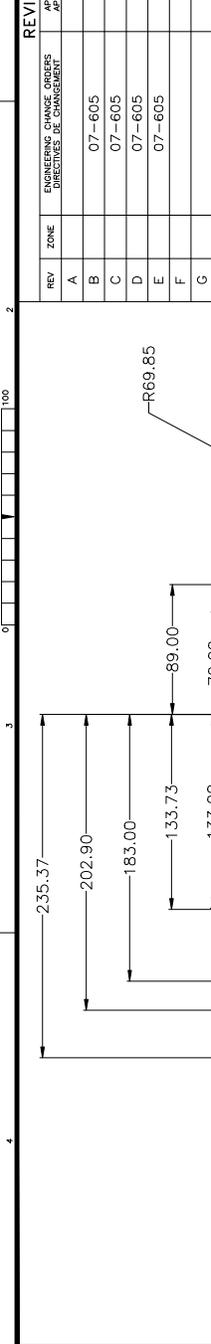
TOP VIEW  
VUE DE DESSUS

THESE DRAWINGS AND SPECIFICATIONS ARE THE PROPERTY OF CORCAN. NO PART OF THIS DRAWING OR SPECIFICATION IS TO BE REPRODUCED OR TRANSMITTED IN ANY FORM OR BY ANY MEANS, ELECTRONIC OR MECHANICAL, INCLUDING PHOTOCOPYING, RECORDING, OR BY ANY INFORMATION STORAGE AND RETRIEVAL SYSTEM, WITHOUT THE WRITTEN PERMISSION OF CORCAN. / LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE CORCAN SONT RÉSERVÉS. AUCUNE PARTIE DE CE DESSIN NI DE SA DESCRIPTION NE DOIT ÊTRE REPRODUITE NI TRANSMISE, EN QUELQUE FORME QUE CE SOIT, ÉLECTRONIQUEMENT, MÉCANIQUEMENT, PAR PHOTOCOPIAGE, ENREGISTREMENT, OU PAR N'IMPORTE QUEL SYSTÈME DE STOCKAGE ET DE RÉTRIBUTION D'INFORMATION, SANS LA PERMISSION ÉCRITE DE CORCAN.

NOTES: REF. SYMBOL  
SYMBOLE DE REF.

USED ON ASSY/UTILISE SUR ASSGE

REV	ZONE	ENGINEERING CHANGE ORDERS / DIRECTIVES DE CHANGEMENT	APPROVED / APPROUVE	CHECKED / VERIFIE	DRAWN / DESINE	DATE
A				G. REKKAS	R. GIROUX	19/09/02
B		07-605		G. REKKAS	B.V.	28/06/07
C		07-605		G. REKKAS	B.V.	14/08/07
D		07-605		G. REKKAS	B.V.	17/08/07
E		07-605		G. REKKAS	B.V.	02/11/07
F				G. REKKAS	D.D.-L.	22/06/09
G				G. REKKAS	J. ROGERS	23/08/10



ITEM	R.A.C./DWG.	MATERIAL	UNIT / STANDARD	QUANTITY	QTY./QTE.
AR 1	5340/604g	Seat, narrow, Pearle chair, A184-20,* plywood birch or maple, 7 piles of 0.0714" thick for a total thickness of .05"(1/2") or 12.5mm. Ref: (184-20SS)(N)dwg.# Supplier/Fournisseur: Sealtely Product	kg / lb	1	-1

OPTION NO.	DWG./DES.	TITLE / TITRE
		NARROW, WOOD SEAT
		SIEGE EN BOIS, ETROIT

DRAWN / DESINE	CHECKED / VERIFIE	DATE
ROBERT GIROUX		20/09/02

STATUS	PRODUCTION RELEASE
APPROVED / APPROUVE	19/09/02

DRAWING NO./NO. DESSIN	REVISION NO./NO. DE REVISION
GA-22925	WD-16154

REFER TO SAMPLE FOR ACCURACY.  
 RÉFÉRER À L'ÉCHANTILLON POUR PRÉCISION.

NOTES: SYMBOL DE REF. USED ON ASSY/UTILISE SUR ASS GE

THESE DRAWINGS AND SPECIFICATIONS ARE THE PROPERTY OF THE CORCAN GROUP. ALL RIGHTS ARE RESERVED. REPRODUCTION, COPIES OR USE AS THE BASIS FOR ANY OTHER PROJECT WITHOUT THE WRITTEN PERMISSION OF THE CORCAN GROUP IS STRICTLY PROHIBITED.

REVISIONS

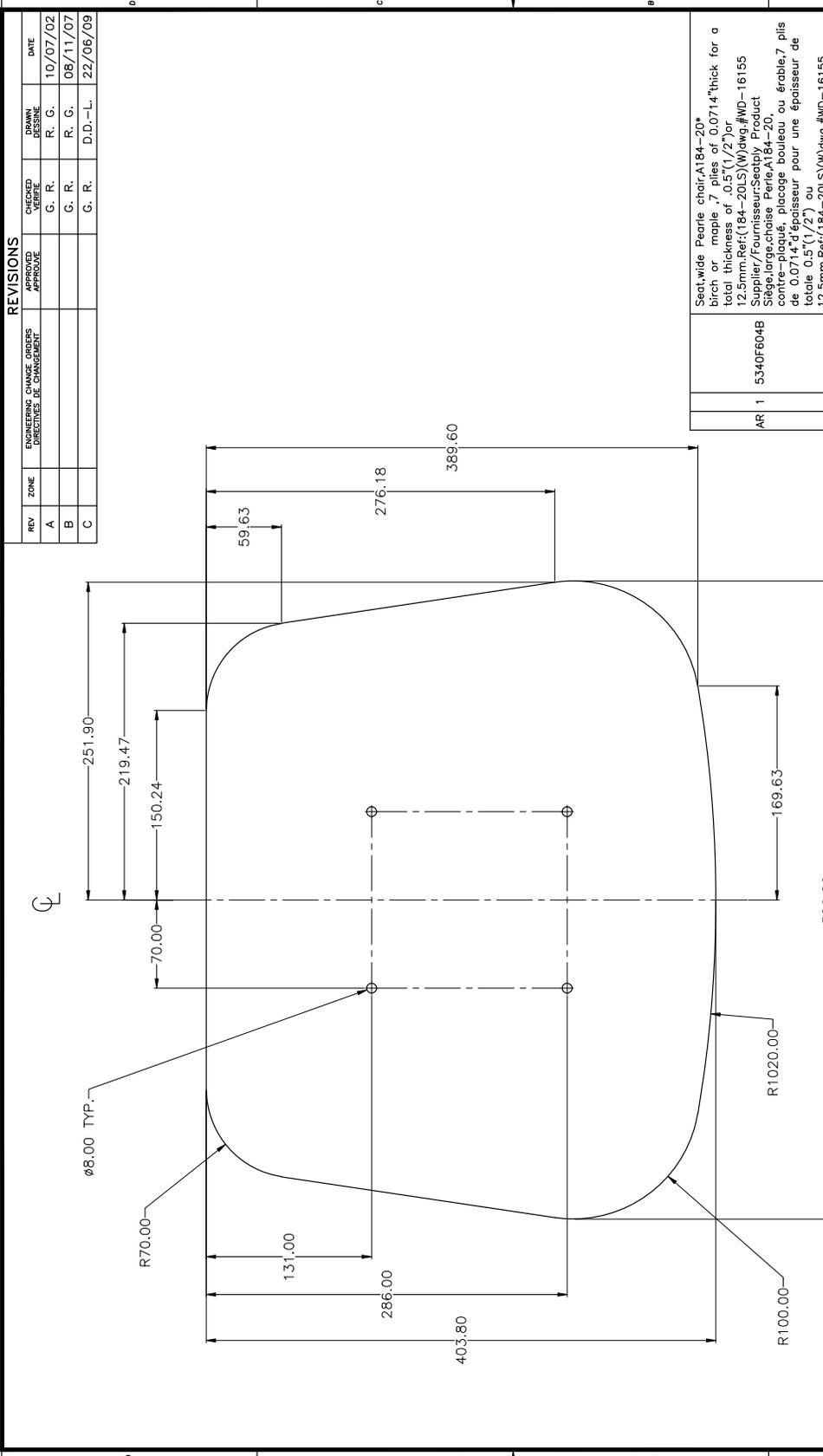
FRONT VIEW / VUE DE FACE

USED ON ASSY/UTILISE SUR ASS GE

REVISIONS

PRODUCTION RELEASE

WD-16154



REVISIONS				
REV	ZONE	ENGINEERING CHANGE ORDERS / DIRECTIVES DE CHANGEMENT	APPROVED / APPROUVE	DATE
A			G. R.	10/07/02
B			G. R.	08/11/07
C			G. R.	22/06/09

ITEM	QTY./QTE.	R.A.C./DWG.	MATERIAL	UNIT STANDARD / UNITE STANDARD
AR 1	5340F604B		Seat, wide Pearle chair, A184-20* birch or maple, 7 plies of 0.0714" thick for a total thickness of .5" (1/2") or 12.5mm. Ref: (184-20LS)(W) dwg. #WD-16155 Supplier/Fournisseur: Seatply Product Siège, large, chaise Pearle, A184-20, contre-plaqué, placage bouleau ou érable, 7 plis de 0.0714" d'épaisseur pour une épaisseur de totale 0.5" (1/2") ou 12.5mm. Ref: (184-20LS)(W) dwg. #WD-16155	

PART LIST / NOMENCLATURE DES PIÈCES	
TITLE / TITRE	
WIDE, WOOD SEAT	
SIÈGE EN BOIS, LARGE	
DRAWN / DESSINE	ROBERT GIBOUX
DATE / APPROVED / APPROUVE	10/07/02
CHECKED / VÉRIFIÉ	G. BEAUX
DATE	
STATUS	PRODUCTION RELEASE
DRAWING NO./NO. DESSIN	WD-16155

FRONT VIEW  
VUE DE FACE

REFER TO SAMPLE FOR ACCURACY.  
RÉFÉRER À L'ÉCHANTILLON POUR PRÉCISION.

CORCAN  
THESE DRAWINGS AND SPECIFICATIONS ARE THE PROPERTY OF THE CORCAN GROUP. ALL RIGHTS ARE RESERVED. ANY REPRODUCTION, COPIES OR USE AS THE BASIS FOR THE MANUFACTURE OF ANY PARTS WITHOUT THE WRITTEN PERMISSION OF CORCAN IS PROHIBITED.  
Ces dessins et spécifications sont la propriété de CORCAN. Tous droits réservés. Toute réimpression, copie ou utilisation en tant que base de fabrication de pièces sans la permission écrite de CORCAN est interdite.

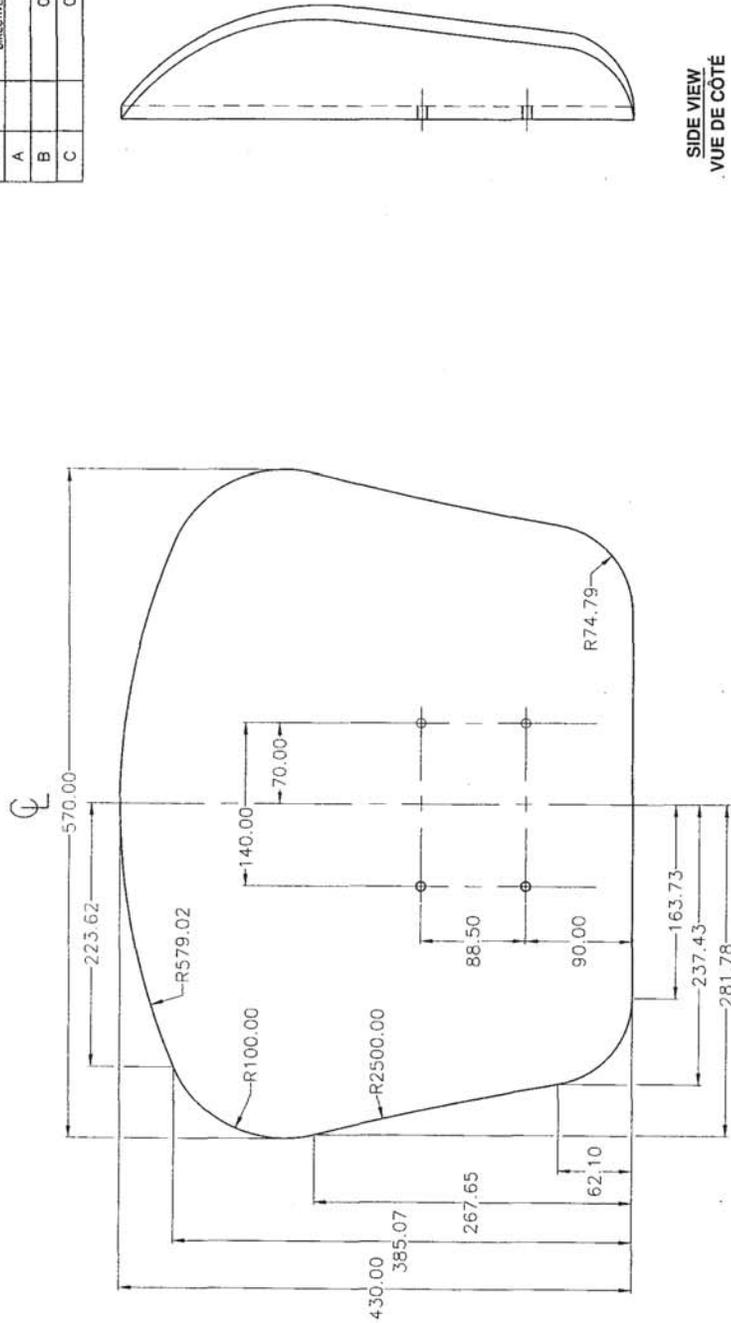
DL-16170	A184-20	CA-16248
DRAWING LIST NO. / NO. LISTE DESSIN	P.C. NO. / NO. DESSIN	DRAWING NO. / NO. DESSIN

NOTES: REF. SYMBOL / REF. SYMBOLE

100

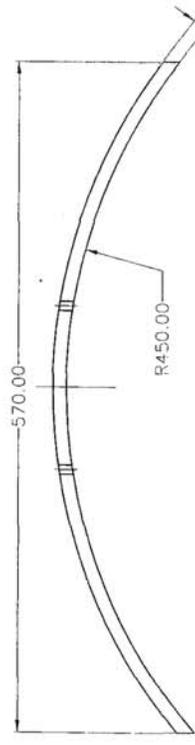
REVISIONS

REV	ZONE	ENGINEERING CHANGE ORDERS DIRECTIVES DE CHANGEMENT	APPROVED VERIFIÉ	DRAWN DÉSSINÉ	DATE
A			G. R.	R. G.	03/05/02
B		04-560	G. R.	G. R.	26/07/04
C		07-605	G. R.	G. R.	08/11/07



REAR VIEW  
VUE ARRIÈRE

SIDE VIEW  
VUE DE CÔTÉ



BOTTOM VIEW  
VUE DE DESSOUS

REFER TO SAMPLE FOR ACCURACY.  
RÉFÉRER À L'ÉCHANTILLON POUR PRÉCISION.

THESE DRAWINGS AND SPECIFICATIONS ARE THE PROPERTY OF THE CORCAN MANUFACTURING AND SERVICE CORP. ANY REPRODUCTION, COPIED OR USED AS THE BASIS FOR FABRICATION OR SALE OF ANY ARTICLE, WITHOUT THE WRITTEN PERMISSION OF THE CORCAN MANUFACTURING AND SERVICE CORP. IS PROHIBITED.

DL-16170 A184-20 GA-16248  
DRAWING LIST NO. P.C. NO. DRAWING NO.  
NO. LISTE DESSIN NO. C.P. NO. DESSIN

NOTES: REF. SYMBOL  
SYMBOLE DE REF.

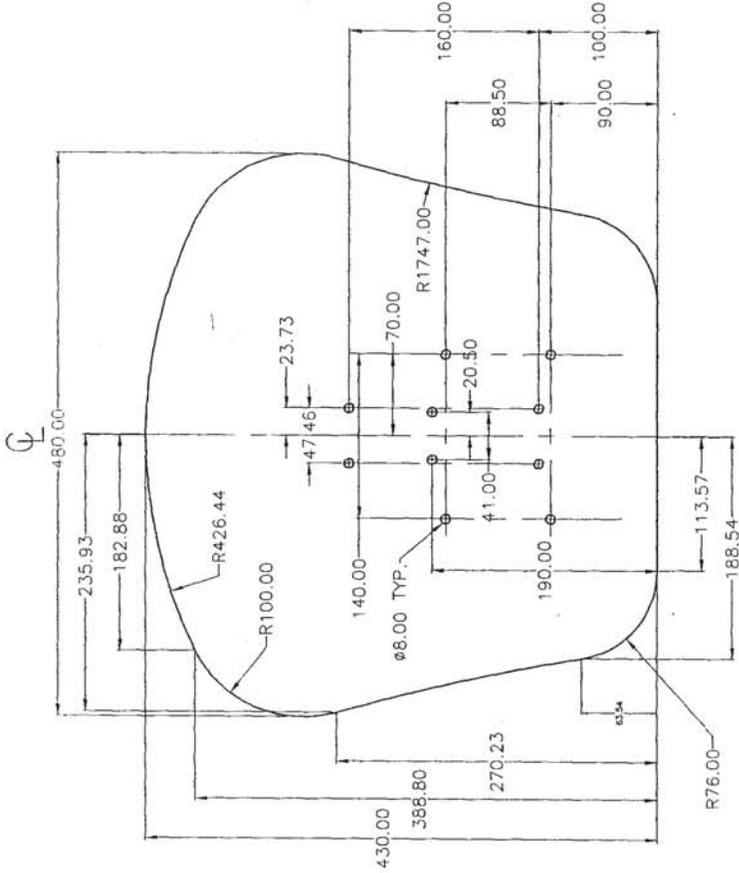
ITEM	R.M.C./DWG	MATERIAL	UNIT MEASURE	STATUS
AR 1 5340F6020-1		Mid-back, Pearite, wide, chair, A184-20* plywood, birch o or maple veneer, 7 ply, 0.0625"th, total thickness 1/2"		
		Ref: Seatply (184-20WLB)(MB)(Dwg.# WD-16141)		
		Supplier: Seatply product		
		Perie, A184-20,		
		contre - plaqué, placage bouleau ou érable, 7 plis, 0.0625" ép, totale 1/2"		
		Ref: Seatply (184-20WLB)(MB)(Dwg.# WD-16141)		
		Fournisseur: Produit: Seatply.		

OPTION NO.	DWG./DES.	TITLE/TITRE	DATE	STATUS
	-1	WOOD, BACK, 11.5 (WMB)		
UNLESS OTHERWISE SPECIFIED DIMENSIONS ARE IN MILLIMETRES				
A MOINS D'INDICATION LES DIMENSIONS SONT EN MILLIMÈTRES				
DECIMAL	XX ± 0.250			
DECIMALE	X ± 1.00			
ANGLE	± 1/2			
PLOT SCALE (DO NOT SCALE)				
DRAWING NO./NO. DESSIN				
PRODUCTION RELEASE				
WD-16141				

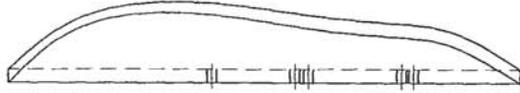
CORCAN  
CES DESSINS ET SPECIFICATIONS SONT LES PROPRIÉTÉS DU SERVICE CORRECTIF DU CORCAN. IL N'EST PAS PERMIS DE LES REPRODUIRE, DE LES COPIER, DE LES UTILISER POUR LA FABRICATION OU LA VENTE D'ARTICLES SANS LA PERMISSION ÉCRITE DU SERVICE CORRECTIF DU CORCAN.

REVISIONS

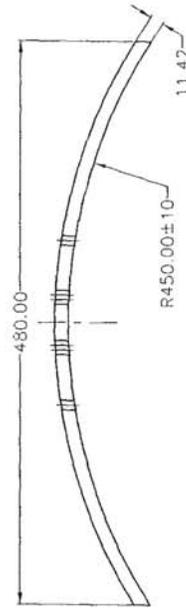
REV	ZONE	ENGINEERING CHANGE ORDERS DIRECTIVES DE CHANGEMENT	APPROVED APPROUVE	CHECKED VERIFIE	DRAWN DESINE	DATE
A			G. R.	G. R.	R. G.	19/09/02
B			G. R.	G. R.	R. B.	20-11-02
C		04-560	G. R.	G. R.	G. R.	26-07-04
D		07-605	G. R.	G. R.	B.V.	28/06/07



REAR VIEW  
VUE ARRIERE



SIDE VIEW  
VUE DE CÔTÉ



BOTTOM VIEW  
VUE DE DESSOUS

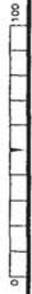
REFER TO SAMPLE FOR ACCURACY.  
REFÉRER À L'ÉCHANTILLON POUR PRÉCISION.

THESE DRAWINGS AND SPECIFICATIONS ARE PREPARED BY PROPORTION POUR LES PROPRIETES ET PROPRIETES DU SERVICE CORRECTIONNEL DU SERVICE OF CANADA AND SHALL NOT BE CANADA ET NE DOIVENT ÊTRE NI PRODUITS, REPRODUCED, COPIED, REPRODUCED, OR SALES OF FABRIQUÉ, REPRODUITS, COPIÉS, REPRODUITS, OR SALES OF LA FABRIQUE, REPRODUITS, COPIÉS, REPRODUITS, OR SALES OF LA CORRECTIIONNELLE SERVICE OF CANADA.

DRAWING LIST NO. NO. LISTE DESSIN	P.C. NO. NO. D.E.S.	DRAWING NO. NO. DESSIN	USED ON ASSY/UTILISE SUR ASS'GE
DL-22924	A184-21	GA-22925	
DL-16159	A184-31	GA-16157	
DL-16160	A184-30	GA-16158	
DL-16170	A184-20	GA-16248	

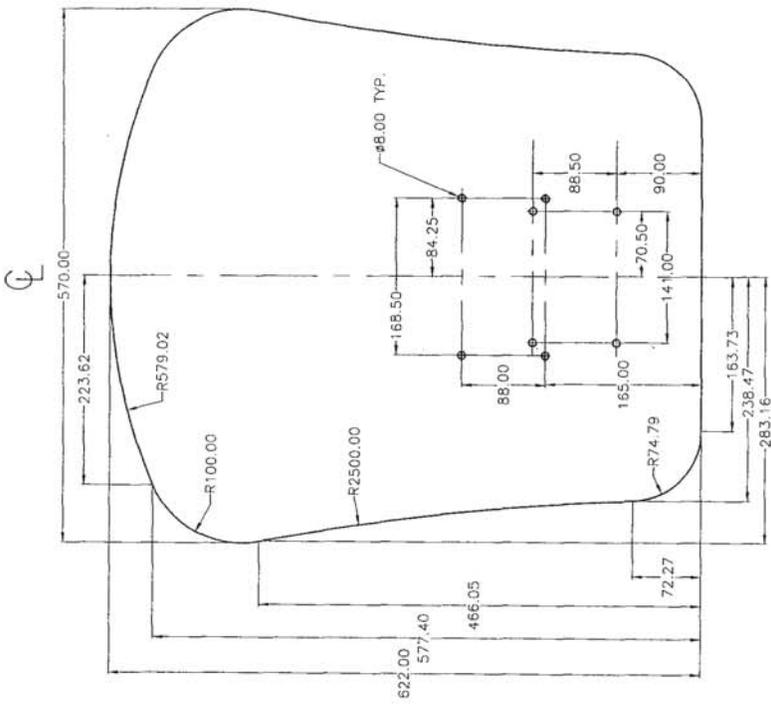
ITEM	R.M.C./NMB	MATERIAL	UNIT	STANDARD MEASURE	USAGE
AR 1	5340F602A-1	MID-BACK, PEARLE, NARROW CHAIR, A184-20, PLYWOOD, BIRCH OR MAPLE VENEER, 7 PLYS, TOTAL THICK: 0.437"			
SUPPLIER/FOURNI: SEATPLY OR EQU (SEATPLY REF.: (184-ZONLB)MB)					
DOSSIER, MEDIUM, PEARLE, CHAISE ÉTROITE, A184-20, CONTRE-PLAQUÉ, PLACAGE BOULEAU OU ERABLE, 7 PLYS, EP TOTALE: 0.437"					
PART LIST/NOMENCLATURE DES PIÈCES					
TITLE/TITRE					
WOOD BACK, 11.5mm (NMB)					
DOSSIER EN BOIS 11.5mm					
MEDIUM, ÉTROIT					
DRAWN/DESINE	ROBERT BROSSA	CHECKED/VERIFIE	G. REKAS		
DATE	19/09/02				
PROJECTION					
REVISION SHEET/FEUILLE					
DRAWING NO./NO. DESSIN					
WD-16148					
1 OF 2					

NOTES: REF. SYMBOL  
SYMBÔLE DE REF.

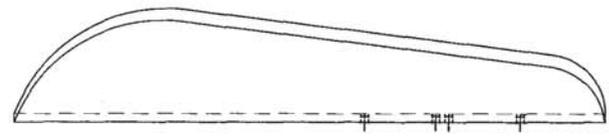


**REVISIONS**

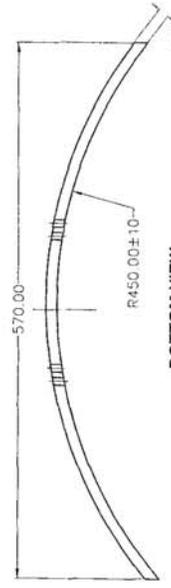
REV	ZONE	ENGINEERING CHANGE ORDERS DIRECTIVES DE CHANGEMENT	APPROVED APPROUVE	CHECKED VERIFIE	DRAWN DESINE	DATE
A			G. R.	G. R.	R. G.	10/07/02
B		04-560	G. R.	G. R.	G. R.	26/07/04
C		07-609	G. R.	G. R.	B.V.	09/06/07
D		07-609	G. R.	G. R.	B.V.	08-11-07



**FRONT VIEW  
VUE DE FACE**



**SIDE VIEW  
VUE DE CÔTÉ**



**BOTTOM VIEW  
VUE DE DESSOUS**

QTY./QTE.	ITEM	R.N.C./DWG	MATERIAL	UNIT / STANDARD MEASURE / USAGE
1	1	5340F602D-1	High back, Pearle wide chair, A184-20* plywood, birch or maple veneer, 7 plies, 0.0625" th, total thickness 1 1/2". Ref: Seatply (184-20WHB)(HB)(Dwg.#WD-16152) Supplier: Seatply product Dossier haut, chaise large, Perle A184-20, contre-plaqué, placage bouleau ou érable, 7 plis, 0.0625" ép, 1 1/2". Ref: Seatply (184-20WHB)(HB)(Dwg.#WD-16152) Fournisseur: Produit, Seatply.	

PART LIST / NOMENCLATURE DES PIÈCES	
OPTION NO.	DWG./DES.
<b>TITLE / TITRE</b> <b>WOOD BACK, 11.5mm (WHB)</b> <b>DOSSIER EN BOIS, 11.5mm</b> <b>HAUT, LARGE</b>	
UNLESS OTHERWISE SPECIFIED DIMENSIONS ARE IN MILLIMETRES À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, LES DIMENSIONS SONT EN MILLIMÈTRES DECIMAL .XX ± 0.250 ANGLE ± 1/2° PLOT SCALE (DO NOT SCALE) DRAWING/DESIGN: ROBERT GORGULY DATE: 10/07/02 CHECKED/VERIFIE: G. REKAS STATUS: <input checked="" type="checkbox"/> PRODUCTION RELEASE DRAWING NO./NO. DESSIN: WD-16152 PROJECTION: <input checked="" type="checkbox"/> 1st Angle REVISION SHEET/FEUILLE: 1 OF 1	

REFER TO SAMPLE FOR ACCURACY.  
RÉFÉRER À L'ÉCHANTILLON POUR PRÉCISION.

**CORCAN**  
 THESE DRAWINGS AND SPECIFICATIONS ARE THE PROPERTY OF CORCAN. NO PART OF THIS DOCUMENT IS TO BE REPRODUCED OR USED AS THE BASIS FOR ANY ARTICLE WITHOUT THE PERMISSION OF THE CORRECTIVE SERVICE OF CANADA.  
 CES DESSINS ET SPÉCIFICATIONS SONT LES PROPRIÉTÉS DE CORCAN. AUCUNE PARTIE DE CE DOCUMENT NE DOIT ÊTRE REPRODUITE NI UTILISÉE POUR LA FABRICATION D'UN ARTICLE SANS LA PERMISSION DU SERVICE CORRECTIF DU CANADA.

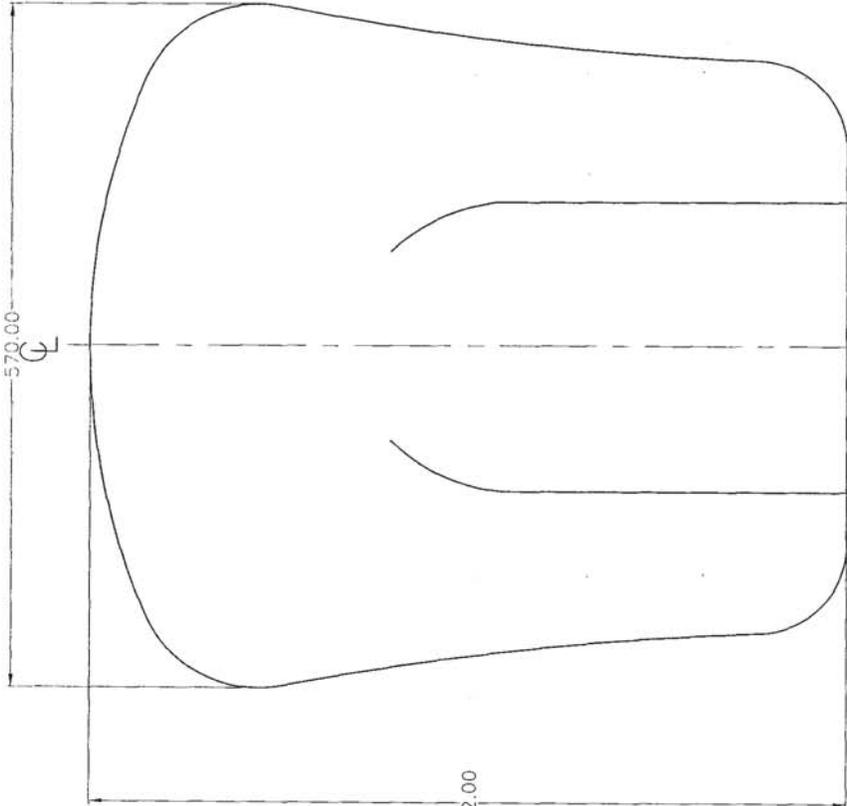
NOTES:  
REF. SAMPLE FOR ACCURACY.  
RÉFÉRER À L'ÉCHANTILLON POUR PRÉCISION.

USED ON ASS'Y/UTILISÉ SUR ASS'GE

100

REVISONS

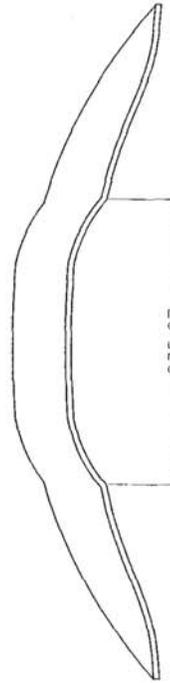
REV	ZONE	ENGINEERING CHANGE ORDERS DIRECTIVES DE CHANGEMENT	APPROVED APPROUVE	CHECKED VERIFIE	DRAWN DESINE	DATE
A				G. R.	R. G.	10/07/02
B		04-560		G. R.	G. R.	26/07/04
C		07-609		G. R.	G. R.	08/11/07



REAR VIEW  
VUE ARRIERE



SIDE VIEW  
VUE DE COTE



BOTTOM VIEW  
VUE DE DESSOUS

REFER TO SAMPLE FOR ACCURACY.  
RÉFÉRER À L'ÉCHANTILLON POUR PRÉCISION.

THESE DIMENSIONS AND SPECIFICATIONS ARE PREPARED BY THE CORRECTIONAL SERVICE OF CANADA AND SHALL NOT BE USED FOR THE MANUFACTURE OR SALE OF ANY ARTICLE WITHOUT THE PERMISSION OF THE CORRECTIONAL SERVICE OF CANADA.

LES DIMENSIONS ET SPECIFICATIONS SONT LES PRÉPARÉES PAR LE SERVICE CORRECTIF DU CANADA ET NE DOIVENT ÊTRE UTILISÉES POUR LA FABRICATION OU LA VENTE D'ARTICLE SANS LA PERMISSION DU SERVICE CORRECTIF DU CANADA.

CORCAN  
DRAWING LIST NO. 16248  
NO. LIST. DESSIN  
D.L.-16170  
A184-20  
GA-16248  
DRAWING LIST NO. 16248  
NO. LIST. DESSIN

NOTES: REF. SYMBOL / SYMBOLE DE REF.

ITEM	R.M.C./DWG	MATERIAL	UNIT MEASURE	STANDARD USAGE
AR 15340F602D-2		PLYWOOD, BIRCH, VENEER CORE, 619 x 567mm, 4.76mm TH; LINER FOR PEARLE CHAIR, SUPPLIER/FOURN.: SEATPLY OR EQU., REF.: CORCAN DWG #WD-16153		

QTY./QTE.	DWG./DES.	OPTION NO.	DECIMAL	ANGLE	PILOT SCALE (SD NOT SCALED)
-1			.XX ± 0.250 .X ± 0.10	± 1/2"	

UNLESS OTHERWISE SPECIFIED DIMENSIONS ARE IN MILLIMETRES.  
A MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, LES DIMENSIONS SONT EN MILLIMETRES.

PART LIST/NOMENCLATURE DES PIÈCES	
TITLE/TITRE	WOOD BACK, 4.76 (WHB-BL)
DOSSIER EN BOIS, 4.76mm HAUT, LARGE, BOMBE	
DRAWN/DESINE	ROBERT GAROIX
DATE	19/07/02
APPROVED/APPROUVE	
DATE	10/07
PRODUCTION RELEASE	
DRAWING NO./NO. DESSIN	WD-16153

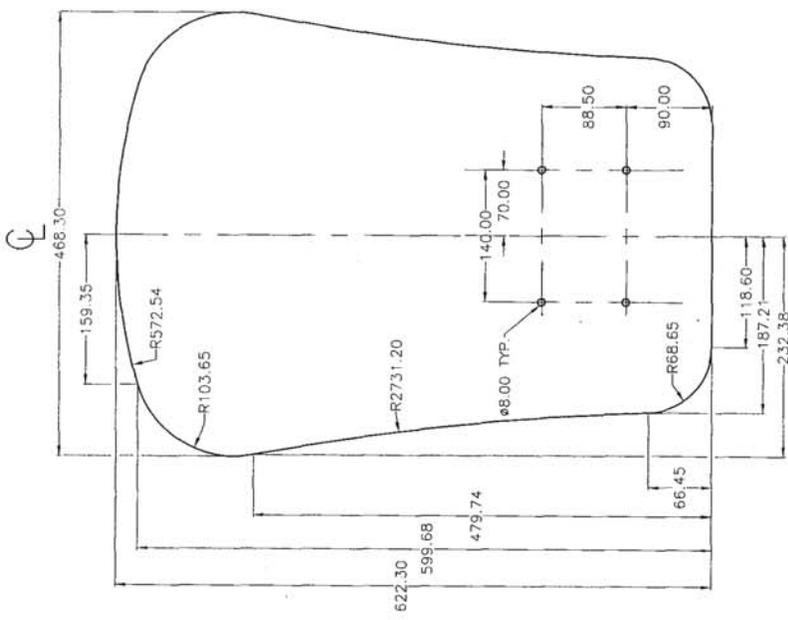
USED ON ASS'Y/UTILISÉ SUR ASS'GE

PROJECTION  
REVISION SHEET/FEUILLE  
C  
1 OF 2E 1

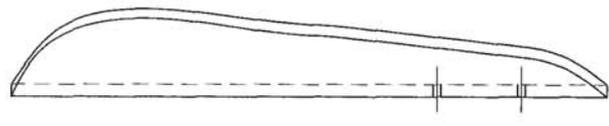


**REVISIONS**

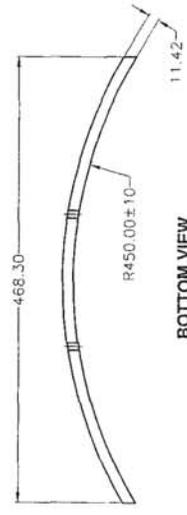
REV	ZONE	ENGINEERING CHANGE ORDERS DIRECTIVES DE CHANGEMENT	APPROVED APPROUVE	CHECKED VERIFIE	DRAWN DESINE	DATE
A			G. R.	G. R.	R. G.	10/07/02
B		04-560	G. R.	G. R.	G. R.	26/07/04
C		07-609	G. R.	G. R.	G. R.	08/11/07



**FRONT VIEW  
VUE DE FACE**



**SIDE VIEW  
VUE DE CÔTÉ**



**BOTTOM VIEW  
VUE DE DESSOUS**

REFER TO SAMPLE FOR ACCURACY.  
RÉFÉRER À L'ÉCHANTILLON POUR PRÉCISION.

**CORCAN**  
THESE DRAWINGS AND SPECIFICATIONS ARE THE PROPERTY OF CORCAN. NO PART OF THIS DRAWING OR SPECIFICATION IS TO BE REPRODUCED OR USED IN ANY MANNER WITHOUT THE PERMISSION OF CORCAN.  
Ces dessins et spécifications sont les propriétés de CORCAN. Aucune partie de ce dessin ou de cette spécification ne doit être reproduite ou utilisée sans la permission de CORCAN.

DL-16170	A184-20	GA-16248
DRAWING LIST NO.	P.C. NO.	DRAWING NO.
16170	20	16248

NOTES:  
REF. SAMPLE  
ÉCHANTILLON DE RÉF.

High back, Pearle, narrow chair, A184-20\* plywood, birch or maple veneer, 7 pies, 0.0625" thick, total thickness: 0.5"  
Ref: Seatply (184-20NHB)(HB)(Dwg.#WD-16150)  
Supplier: Seatply Product(HB)  
Dossier: haut, Perle, chaise, étroite, A184-20 contre - plaqué, placage bouleau ou érable, 7 plis, 0.0625" ép, ép.totale 0.5"  
Ref: Seatply (184-20NHB)(HB)(Dwg.#WD-16150)  
Fournisseur: Produits Seatply (HB)

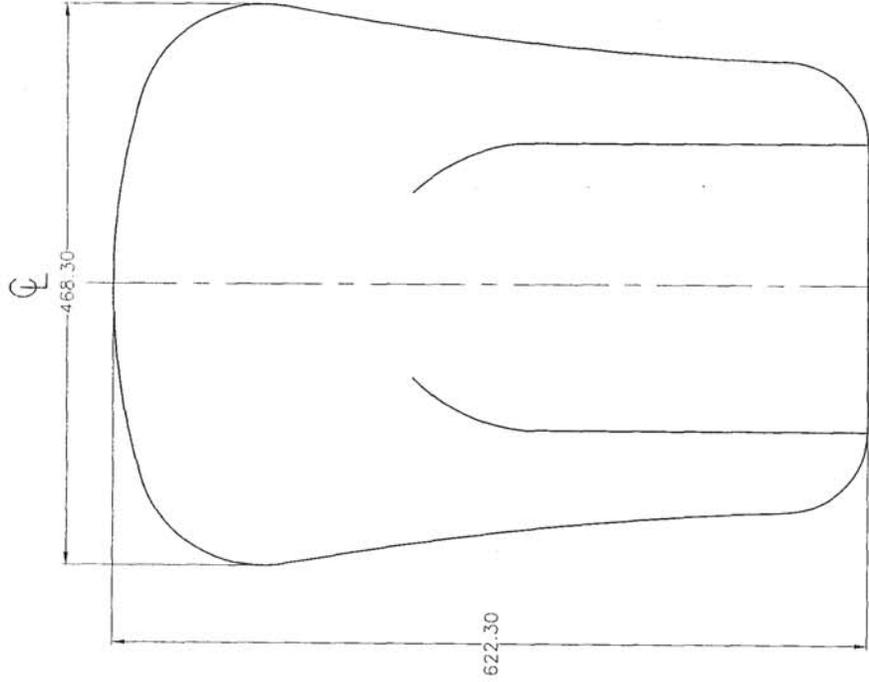
QTY./QTE.	ITEM	R.A.C./ONG.	MATERIAL	UNIT / STANDARD MEASURE / USAGE
1	1			
<b>PART LIST / NOMENCLATURE DES PIÈCES</b>				
<b>TITLE / TITRE</b>				
WOOD, BACK, 11.5mm (NHB)				
DOSSIER EN BOIS, 11.5mm				
HAUT, ÉTROIT				
DRAWN / DESINE: ROBERT GEROUX				
DATE: 10/07/02				
CHECKED / VERIFIE: G. REKAS				
STATUS: PRODUCTION RELEASE				
DRAWING NO. / NO. DESSIN: WD-16150				
PROJECTION: 1st ANGLE				
REVISION SHEET / FEUILLE: 1 OF 1				

USED ON ASS'Y / UTILISÉ SUR ASS'GE

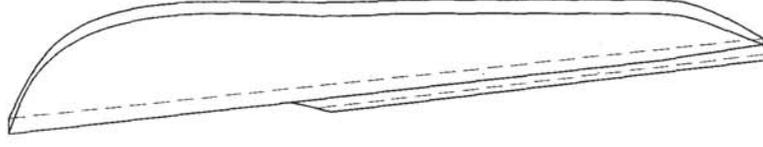
100

REVISONS

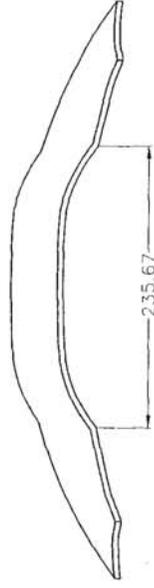
REV	ZONE	ENGINEERING CHANGE ORDERS DIRECTIVES DE CHANGEMENT	APPROVED APPROUVE	CHECKED VERIFIE	DRAWN DESINE	DATE
A			G. R.	G. R.	R. G.	10/07/02
B		04-560	G. R.	G. R.	G. R.	26/07/04
C		07-609	G. R.	G. R.	G. R.	08/11/07



FRONT VIEW  
VUE DE FACE



SIDE VIEW  
VUE DE CÔTÉ



BOTTOM VIEW  
VUE DE DESSOUS

PLYWOOD, BIRCH, VENEER CORE, G1S, 619 x 455mm, 4.76mmTH, LINER FOR PEARLE CHAIR,  
REF.: CORCAN DWG #WD-16151  
SUPPLIER/FOURN.: SEATPLY OU EQU.  
CONTRE-PLAQUE, MERISIER, B1C, 619 x 455mm,  
4.76mm EP., COUVERCLE POUR CHAISE PEARLE,  
REF.: CORCAN DESSIN #WD-16151

ITEM	R.A.C./DWG	MATERIAL	UNIT MEASURE	STANDARD USAGE
AR 1 5340F602B-				

OPTION NO.	DWG./DES.	DATE	APPROVED/APPROUVE	DATE
		16/08/08		

UNLESS OTHERWISE SPECIFIED DIMENSIONS ARE IN MILLIMETRES  
A MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, LES DIMENSIONS SONT EN MILLIMETRES

DECIMAL .XX ± 0.250  
DECIMALE X ± 0.0  
ANGLE ± 1/2°  
FEET SCALE (60 NOT SCALE)

DRAWN/DESSINE: ROBERT ORGUX  
CHECKED/VERIFIE: G. REXVAS  
DATE: 19/07/02

STATUS: PRODUCTION RELEASE  
DRAWING NO./NO. DESSIN: WD-16151

PART LIST/NOMENCLATURE DES PIECES

TITLE/TITRE  
WOOD BACK, 4.76mm (NHB-BL)  
DOSSIER EN BOIS, 4.76mm  
HAUT, ETROIT, BOMBE

DL-16170	A184-20	GA-16248
DRAWING LIST NO. NO. LISTE DESSIN	P.C. NO. NO. C.D.	DRAWING NO. NO. DESSIN

USED ON ASSY/UTILISE SUR ASS'GE

THESE DRAWINGS AND SPECIFICATIONS ARE THE PROPERTY OF THE CORRECTIONAL SERVICE OF CANADA AND SHALL NOT BE REPRODUCED OR TRANSMITTED IN ANY FORM OR BY ANY MEANS, ELECTRONIC OR MECHANICAL, WITHOUT THE PERMISSION OF THE CORRECTIONAL SERVICE OF CANADA.

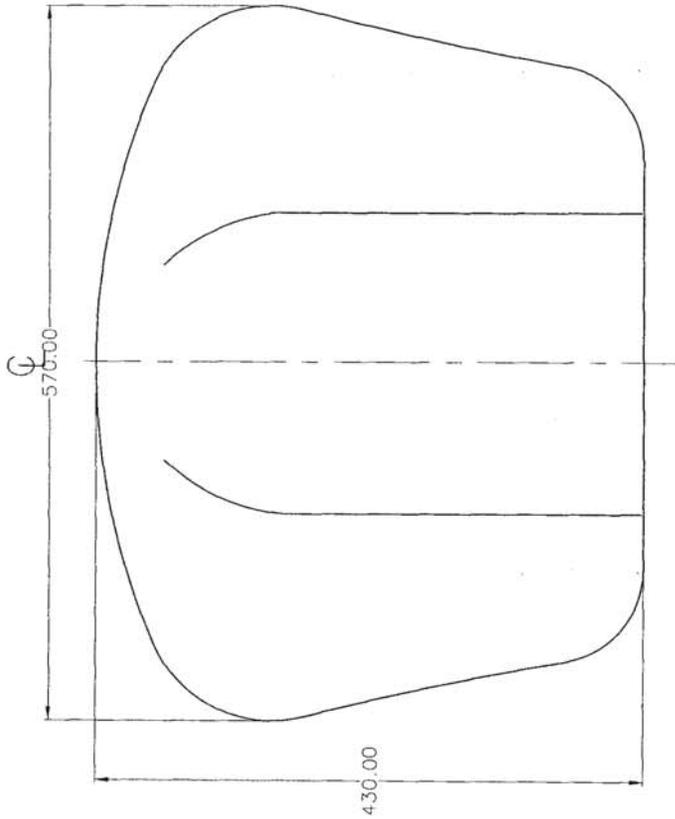
LES DESSINS ET LES SPECIFICATIONS SONT LES PROPRIETES DU SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA ET NE DOIVENT ETRE REPRODUITS NI TRANSMIS EN AUCUNE MANIERE, ELECTRONIQUE OU MECANIQUE, SANS LA PERMISSION DU SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA.

NOTES: REF. SYMBOL OF REF. STYMBOL DE REF.

0 100

REVISIONS

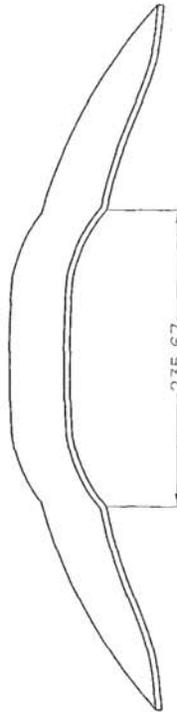
REV	ZONE	ENGINEERING CHANGE ORDERS DIRECTIVES DE CHANGEMENT	CHECKED VÉRIFIÉ	APPROVED APPROUVÉ	DRAWN DESSINÉ	DATE
B			G. R.	G. R.	R. B.	20-11-02
C		04-560	G. R.	G. R.	G. R.	26/07/04
D		07-609	G. R.	G. R.	G. R.	08/11/07



REAR VIEW  
VUE ARRIÈRE



SIDE VIEW  
VUE DE CÔTÉ



BOTTOM VIEW  
VUE DE DESSOUS

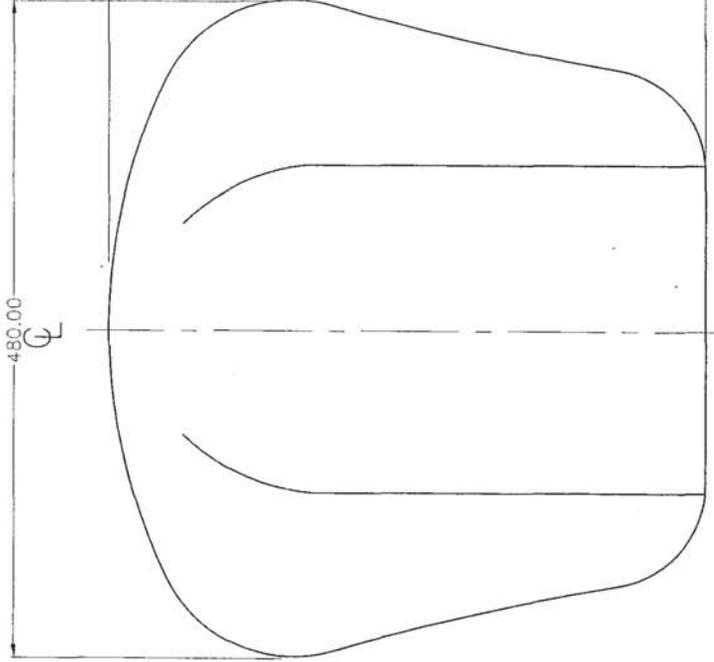
REFER TO SAMPLE FOR ACCURACY  
RÉFÉRER À L'ÉCHANTILLON POUR PRÉCISION.

ITEM	R.A.C./DWG	MATERIAL	UNIT / STANDARD MEASURE / USAGE
AR 1	5340F602C-2	PLYWOOD, BIRCH, VENEER CORE, G1S, 426 x 567mm, 4.76mm TH, LINER FOR PEARLE CHAIR, REF.: CORCAN DWG #WD-16142	
		SUPPLIER/FOURN.: SEATPLY OU EQU. CONTRE-PLAQUE, MERISIER, B1C, 426 x 567mm, 4.76mm EP., COUVERCLE POUR CHAISE PEARLE, REF.: CORCAN DESSIN #WD-16142	
PART LIST/NOMENCLATURE DES PIÈCES			
TITLE/TITRE WOOD, BACK, 4.76mm (WMB-BL)			
DOSSIER EN BOIS 4.76mm MEDIUM LARGE, BOMBE			
DRAWN/DESSINÉ ROBERT CORCORAN 19/07/02		CHECKED/VÉRIFIÉ G. REKVAS	
DATE		DATE	
APPROVED/APPROUVÉ		STATUS	
		PRODUCTION RELEASE	
DRAWING NO./NO. DESSIN		DRAWING NO./NO. DESSIN	
GA-16248		WD-16142	
DL-16170		A184-20	
DRAWING USE NO./NO. UTILISÉ		P.C. NO.	
CA-16248		GA-16248	
USED ON ASSY/UTILISÉ SUR ASS'GE			

THESE DRAWINGS AND SPECIFICATIONS ARE THE PROPERTY OF CORCAN INC. AND SHALL NOT BE REPRODUCED, COPIED OR USED AS THE BASIS FOR ANY OTHER DRAWING OR SPECIFICATION WITHOUT THE PERMISSION OF CORCAN INC. IN CANADA ET NE DOIVENT ÊTRE NI REPRODUITS, NI COPIÉS, NI UTILISÉS POUR LA RÉALISATION D'AUTRES DESSINS OU SPÉCIFICATIONS SANS LA PERMISSION DU SERVICE CORRECTIF CORCAN INC. DU CANADA.

CORCAN

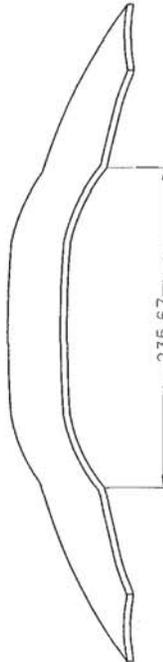
NOTES: REF. SAMPLE  
RÉFÉRER À L'ÉCHANTILLON



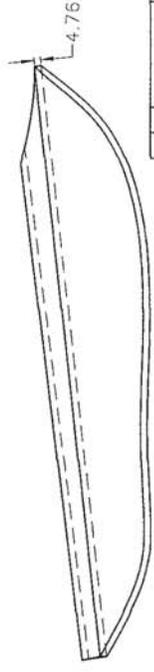
REAR VIEW  
VUE ARRIERE



SIDE VIEW  
VUE DE CÔTÉ



BOTTOM VIEW  
VUE DE DESSOUS



SIDE VIEW  
VUE DE CÔTÉ

REVISIONS

REV	ZONE	ENGINEERING CHANGE ORDER NO. / DESCRIPTION DE CHANGEMENT	APPROVED / APPROUVÉ	CHECKED / VÉRIFIÉ	DRAWN / DESSINÉ	DATE
A				G. REKKAS	R. GIROUX	19/09/02
B		04-560		G. R.	G. R.	26/07/04
C				G. R.	G. R.	01-11-07

PLYWOOD, BIRCH, VENEER CORE, G1S, 426 x 480mm, 4.76mm TH., LINER FOR PEARLE CHAIR, SUPPLIER/FOURN.: SEATPLY OR ECU., REF.: CORCAN DWG #WD-16149  
 4.76mm EP., COUVERCLE POUR CHAISE PEARLE

ITEM	R.A.C./DWG	MATERIAL	UNIT / UNITÉ	QUANTITY / QUANTITÉ
AR 1	5340602A-2			

TITLE / TITRE  
WOOD BACK, 4.76mm (NMB-BL)

DOSSIER EN BOIS 4.76mm  
ÉTROIT MÉDIUM, BOMBE

OPTION NO.	DWG./DES.	DESCRIPTION / DESCRIPTION
DL-22924	A184-21	GA-22925
DL-16159	A184-31	GA-16157
DL-16150	A184-30	GA-16158
DL-16170	A184-20	GA-16248

UNLESS OTHERWISE SPECIFIED DIMENSIONS ARE IN MILLIMETRES  
 À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE LES DIMENSIONS SONT EN MILLIMÈTRES  
 DECIMAL .XX ± 0.250  
 DECIMAL .X ± 1.0  
 ANGLE ± 1/2°  
 PLOT SCALE (DO NOT SCALE)  
 ÉCHELLE DE COPIE (NE PAS ÉCHANGER)

DATE: 01-11-07  
 DRAWN/DESSINÉ: R. GIROUX  
 CHECKED/VÉRIFIÉ: G. REKKAS  
 STAGE: PRODUCTION RELEASE  
 DRAWING NO./NO. DESSIN: WD-16149

THESE DRAWINGS AND SPECIFICATIONS ARE THE PROPERTY OF THE CORCAN GROUP. NO REPRODUCTION, COPIED OR USED AS THE BASIS FOR FABRICATION OR MANUFACTURE WITHOUT THE WRITTEN PERMISSION OF THE CORRECTIVE SERVICE OF CANADA.  
 CES DESSINS ET SPECIFICATIONS SONT LES PROPRIÉTÉS DU SERVICE CORRECTIF DU CANADA. NI COPIÉS, NI UTILISÉS POUR LA FABRICATION OU LA MANUFACTURE SANS LE PERMIS ÉCRIT DU SERVICE CORRECTIF DU CANADA.

NOTES: REF. SYMBOL OF REF.  
 RÉFÉRER À L'ÉCHANTILLON POUR PRÉCISION.